



Charte de Bonne Conduite De Peyrolles Trail Aventure

Le Club Peyrolles Trail Aventure souhaite promouvoir une pratique responsable, respectueuse et conviviale du trail, de la marche et d'autres activités extérieures. Cette charte de bonne conduite est établie pour guider les membres dans leur comportement et leurs interactions, tant lors des sorties que dans la vie du club.

1. Respect des Personnes

- * **Respect et Courtoisie** : Chaque membre doit faire preuve de respect, de courtoisie et de bienveillance envers les autres membres, les encadrants et toute personne rencontrée lors des activités.
- * **Solidarité** : L'entraide et la solidarité sont essentielles. En cas de difficulté, chaque membre doit être prêt à assister un autre membre.
- * **Égalité** : Toute forme de discrimination est proscrite. Le club promeut l'inclusion et l'égalité entre ses membres, quels que soient leur âge, sexe, origine, ou condition physique.

2. Respect des Règles et de la Sécurité

- * **Consignes de Sécurité** : Les consignes de sécurité données par les encadrants doivent être respectées strictement. Chaque membre doit veiller à sa propre sécurité et à celle des autres.
- * **Équipement** : Il est essentiel d'avoir un équipement adéquat pour chaque sortie (chaussures et vêtements adaptés, eau, trousse de premiers secours, etc.).
- * **Responsabilité Personnelle** : Chaque membre est responsable de sa condition physique et doit informer les encadrants de tout problème de santé pouvant affecter sa participation.

3. Respect de l'Environnement

- * **Protection de la Nature** : Respecter les sentiers et l'environnement naturel. Ne laisser aucun déchet derrière soi et participer aux actions de nettoyage si nécessaire.
- * **Faune et Flore** : Ne pas déranger la faune et la flore locales. Rester sur les sentiers balisés pour éviter de causer des dommages.
- * **Éco-Responsabilité** : Favoriser les pratiques éco-responsables, comme le covoiturage pour se rendre sur les lieux de rendez-vous.

4. Engagement et Participation

- * **Participation Active** : Participer activement aux sorties, réunions et événements du club, et s'investir dans la mesure de ses possibilités pour aider à l'organisation.
- * **Ponctualité** : Être ponctuel aux rendez-vous fixés pour les sorties et activités du club.
- * **Communication** : Informer les encadrants en cas d'absence ou de retard pour une meilleure gestion des activités.

5. Image du Club

- * **Représentation du Club** : Adopter un comportement exemplaire lors des événements et compétitions pour véhiculer une image positive du club.
- * **Port des Couleurs** : Porter les couleurs et équipements du club lors des événements officiels pour renforcer le sentiment d'appartenance.

6. Vie du Club

- * **Convivialité** : Contribuer à créer une atmosphère conviviale et chaleureuse lors des sorties et des événements.
- * **Suggestion et Amélioration** : Faire part des suggestions et des idées pour améliorer la vie du club et ses activités.
- * **Respect des Décisions** : Respecter les décisions prises par les instances dirigeantes du club.

7. Utilisation des Réseaux Sociaux

- * **Respect et Courtoisie en Ligne** : Les mêmes règles de respect et de courtoisie s'appliquent lors des interactions sur les réseaux sociaux du club.
- * **Protection des Données** : Ne pas partager d'informations personnelles des membres sans leur consentement.

En adhérant au Club Peyrolles Trail Aventure, chaque membre s'engage à respecter cette charte de bonne conduite. Le non-respect de cette charte peut entraîner des sanctions allant de l'avertissement à l'exclusion du club.

Adoptée le 12 juin 2024, par le Bureau du Club Peyrolles Trail Aventure.

Le Président du Club,
Mr LAHAYE Maxime

La Secrétaire,
Mme NAJMAN Virginie